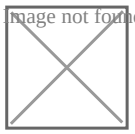

Cours à distance MISE EN DEMEURE

Par **Kris_R_**, le **19/05/2016** à **18:17**

Je mets ici un message que j'ai déjà mis dans ce forum sauf que je l'avais mis en tant que réponse, vu que je suis nouveau je ne connais pas bien les fonctionnalités du site.

Bonjour à tous,

Je suis malheureusement dans le même problème que vous (j'ai également mis ce message dans un autre forum du même site), j'ai fais l'erreur de m'inscrire à cet organisme qui est le COURS SERVAIS, mais j'ai souhaité arrêter les cours après les trois mois de rétractation possible. Au début je leur ai fait part puis j'ai très vite compris que ce ne sera pas si simple donc je leur ai directement précisé que c'était à cause d'un problème de santé, je leur ai donc expliqué que je m'étais fait opérer d'une hernie discale en 2013 et que j'avais gardé des séquelles de l'opération du coup par rapport à ce que je voulais faire, c'est-à-dire gendarme, il m'aurait été difficile de m'épanouir dans cette voie. Donc du coup s'en sont suivis des lettres par recommandé de ma part, des explications de médecin et même un papier de mon chirurgien écrit par sa main, ben non les retours étaient tous négatifs. "Malgré les document que vous nous avez envoyé nous ne pouvons donner une suite favorable bla bla bla". Donc s'en sont suivis quelques mois sans aucun signe d'eux, puisque j'avais bloqué les prélèvements. Puis soudain je reçois un mail me disant que le prélèvement avait été rejeté ensuite un deuxième, et quelques mails étaient des copiés-collés des précédents ce qui les décrédibilisés, après les mails commençaient à prendre une tournure un peu plus officielle, en m'expliquant que si je ne paie pas ils seront dans l'obligation de mandaté un une personne spéciale d'un organisme spécial pour prendre en charge mon dossier. Puis après un dernier mail du Cours Servais un 11 avril, je reçois le 9 mai un mail d'une certaine Becart en charge donc de mon dossier expliquant qu'elle est mandaté d'un recouvrement à l'amiable de ma dette totale de 780€ concernant cette formation de merde ; en me précisant que pour éviter une procédure de recouvrement judiciaire de l'appeler au numéro en question, accompagné de l'article L111-8 du code des procédures civiles d'exécution à la fin du mail, bien entendu. Je n'ai pas une seule fois appeler ou bien répondu à un de leurs appels, je n'ai pas une fois été en contact avec cette Becart directement ou indirectement. Donc jusqu'à présent je ne faisais pas vraiment attention à leur menace jusqu'au jour où j'ai reçu ce courrier en AR (aujourd'hui le 19 mai 2016) expliquant qu'ayant ignoré tout leurs retours y compris leurs appels et leurs courriers aussi bien électroniques que papiers (qui ressemblaient aux électroniques aux passages) ils sont dans l'obligation de me METTRE EN DEMEURE (elle l'a écrit comme ça je précise, comme si l'écrire simplement ne m'aurait pas fait comprendre, enfin bref). Donc, elle me met en demeure de régler l'intégralité de ma dette soit 780€ en me précisant tout les moyens de paiement mis à ma disposition (qu'elle est gentille),et bien

entendu à la fin du mail elle m'écrit que sans réponse de ma part ou retour de ma part financièrement parlant, au bout du délais escompté (8 jours), mon dossier sera transmis au greffe du tribunal d'instance donc j'avoue que là ça sonne officiel et je commence à paniquer un petit peu je l'avoue.
Qu'en pensez-vous ? Que dois-je faire ? Merci à ceux qui me répondront.
J'avoue que je suis un peu perdu là.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés